

Bordereau attestant l'exactitude des informations - NICE - 0605 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 08/11/2024 - 22147 - 2018 B 01031 - 799 041 140 - STANISLAS INDUSTRIES

22147

STANISLAS INDUSTRIES

Société A Responsabilité Limitée au capital de 10 000 €uros

Siège social : 13, rue Prato

06500 MENTON

RCS NICE n° 799 041 140



**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 15 OCTOBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre,
Et le quinze Octobre à neuf heures trente,

Les associés de la société STANISLAS INDUSTRIES, Société A Responsabilité Limitée, au capital de 10 000,00 €uros, se sont réunis au siège social, en Assemblée Générale Ordinaire sur la convocation faite par la Gérance.

Sont présents :

- Monsieur SEBILLE Corentin titulaire de 501 parts
- Madame VANDEN BROUCKE Cécile titulaire de 499 parts

Monsieur SEBILLE Corentin préside la séance en sa qualité de Gérant.

Le président constate que la totalité des parts composant le capital social sont présentes ou représentées et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et à la disposition de l'assemblée :

- Le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31/12/2023 ;
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée ;
- La feuille de présence ;
-

Le président déclare que les documents requis ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ceux-ci ont pu exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi.

Le Président rappelle que, conformément à l'article L.232-1 IV du Code de Commerce, les petites entreprises au sens de l'article L.123.16 du même code, sont dispensées d'établir un rapport de gestion. La société répondant aux critères de petites entreprises énoncés dans l'article susvisé, il a été décidé de ne pas établir de rapport de gestion concernant l'exercice écoulé.

L'assemblée donne acte à la Gérance de ce que les dispositions des statuts concernant tant la convocation de l'Assemblée que la communication des comptes sociaux ont été respectées.

CS

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- L'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023
- L'approbation du montant des dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts ainsi que l'impôt supporté en raison de celles-ci,
- L'affectation des résultats de cet exercice
- La mention des conventions visées à l'article 223-19 du Code de Commerce
- Pouvoirs en vue des formalités.
-

Le président a préalablement exposé ce qui suit :

Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ont été établis par le Gérant.

Personne ne demandant la parole, le Président met aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des comptes comptables, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Ils approuvent également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport de gestion.

En conséquence, ils donnent au Gérant quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

Les associés approuvent le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés s'élevant à 7 218 euros ainsi que l'impôt supporté en raison desdites dépenses et charges.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 73 196.14 euros de la façon suivante :

De procéder à la distribution de dividendes pour un montant de 22 000.00 €, chaque associé recevra un dividende de 22.00 € par part sociale détenue.

Monsieur Corentin SEBILLE détient 501 parts sociales et recevra 11 022.00 €

Madame Cécile VANDEN BROUCKE détient 499 parts sociales et recevra 10 978.00 €

La société procèdera à la retenue à la source au taux conventionnel de 30 % (17.2 % de prélèvements sociaux et 12.80 % d'impôt sur le revenu) pour tous les associés personnes physiques.

Par la suite la société déposera la déclaration n° 2777D.

- Au crédit du compte « Report à nouveau créditeur » soit 51 196.14 euros

Le compte Report à nouveau créditeur sera porté de 165 954.77 euros à 217 150.91 euros

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

Conformément aux dispositions de l'article L.223-19 du Code de commerce, la présente décision fait mention des conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé entre la Société et ses Gérants, savoir :

Pour l'exercice 2023, la rémunération brute allouée à Monsieur SEBILLE Corentin, Gérant associé, s'est élevée à la somme de 73 660.19 euros, la société a également pris en charge les cotisations sociales obligatoires et facultatives.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION

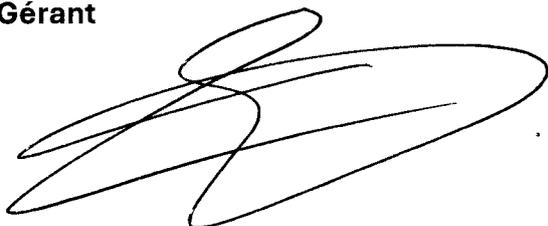
L'assemblée générale ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités nécessaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Gérant.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à dix heures.

Corentin SEBILLE
Gérant



①

BILAN – ACTIF

N° 2050 - 2024

Néant

Désignation de l'entreprise : STANISLAS INDUSTRIES		Exercice exprimée en nombre de mois * 12				
Adresse de l'entreprise : 13 RUE DU PRATO 06500 MENTONS		Durée de l'exercice précédent * 12				
Numéro SIRET * 79904114000044						
		Exercice N clos le, 31/12/2023				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
ACTIF IMMOBILISÉ * IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
	Frais de développement *	CX	CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	1640		
	Fonds commercial (1)	AH	AI			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	9270	8480	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
ACTIF IMMOBILISÉ * IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO			
	Constructions	AP	AQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	34903	23378	
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	71985	167102	
	Immobilisations en cours	AV	AW			
	Avances et acomptes	AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
		Autres participations	CU	CV		
		Créances rattachées à des participations	BB	BC		
		Autres titres immobilisés	BD	BE	15993	15993
Prêts		BF	BG			
Autres immobilisations financières *	BH	BI	5799	5799		
TOTAL (II)		BJ	BK	117798	220752	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	6152	6152
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	1092555	1092555
		Autres créances (3)	BZ	CA	87821	87821
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
		DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	22
Disponibilités	CF		CG	238553	238553	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI			
	TOTAL (III)	CJ	CK	1425104	1425104	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN				
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	IA	117798	1645856	
Retenue : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

②

BILAN – PASSIF avant répartition

Désignation de l'entreprise		STANISLAS INDUSTRIES			
		Exercice N			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :)	DA	10000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB			
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	1000		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * <input type="checkbox"/> EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	165955		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	73196		
	Subventions d'investissement	DJ	16000		
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (II)	DL	266151	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
		TOTAL (III)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
		TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	197997		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	275410		
	Dettes fiscales et sociales	DY	422078		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	204262		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	279957		
		TOTAL (IV)	BC	1379705	
	Ecarts de conversion passif *		(V)	ED	
		TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1645856	
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
		Écart de réévaluation libre	ID		
		Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

N° 2052 - 2024

Néant

Désignation de l'entreprise		STANISLAS INDUSTRIES		Exercice N				
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		TOTAL		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	643498	FB		FC	643498	
	Production vendue	Biens *	FD		FE		FF	
		Services *	FG	2022515	FH	124895	FI	2147410
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	2666013	FK	124895	FL	2790908	
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	8000	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	7698	
	Autres produits (1) (11)					FQ	3908	
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2) (I)						FR	2810514
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS		
	Variation de stocks (marchandises) *					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	43590	
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6bis) *					FW	1671385	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	19450	
	Salaires et traitements *					FY	722212	
	Charges sociales (10)					FZ	209551	
	DOTATIONS	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements (dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3) indiqué dans la case HS) *			HS	GA	43370
			- dotations aux provisions				GB	
	D'EXPLOITATION	Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
		Autres charges (12)					GE	129
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4) (II)						GF	2709688	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	100826	
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *			(III)		GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *			(IV)		GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	4	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)						GP	4	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	3358	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)						GU	3358	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(3354)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	97472	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		STANISLAS INDUSTRIES		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC		
	Total des produits exceptionnels (7)	(VII)	HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	3137	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG		
	Total des charges exceptionnelles (7)	(VIII)	HH	3137	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			HI	(3137)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices *		(X)	HK	21138	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			HL	2810518	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM	2737322	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)			HN	73196	
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières		HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP	82249
		- Crédit-bail immobilier		HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		1H		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées		1J		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées		1K		
	(6 bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêts général (article 238 bis du CGI)		HX		
	(6 ter) Dont	- amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies du CGI)		RC	
		- amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D du CGI)		RD	
	(9) Dont transfert de charges		A1	7698	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS A5)		A2		
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3			
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4			
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles	Facultatifs A6	Obligatoires A9			
	dont cotisations facultatives Madelin A7				
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8				
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)			Exercice N		
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs			Exercice N		
			Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations dotations de l'exercice		Diminutions amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		RE		EL	0	EM	0	EN	
Fonds commercial		RE		RF	0	RI	0	RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	9135	PF	1775	PG	0	PH	10910
TOTAL I		RK	9135	RM	1775	RN		RO	10910
Terrains		PI		PJ	0	PK	0	PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN	0	PO	0	PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS	0	PT	0	PU	
Inst Générales, agencements et aménagements des constructions		PV		PW	0	PX	0	PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	25671	QA	9232	QB	0	QC	34903
Autres immobilisations corporelles	Inst Générales, agencements, aménagements divers	QD		QA	306	QB	0	QC	306
	Matériel de transport	QH	32202	QI	23171	QJ	0	QK	55373
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	7420	QM	8886	QN	0	QO	16306
	Emballages récupérables et divers	QP		QR	0	QS	0	QT	
TOTAL II		QU	65293	QV	41595	QW		QX	106888
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	74428	ØP	43370	ØQ		ØR	117798

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	DOTATIONS						REPRISES					Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1		Colonne 2		Colonne 3		Colonne 4		Colonne 5		Colonne 6		
	Différentiel de durée et autres		Mode dégressif		Amortissement fiscal exceptionnel		Différentiel de durée et autres		Mode dégressif		Amortissement fiscal exceptionnel		
Frais d'établissement	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6
Fond commercial	RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV
Autres immobilisations incorporelles	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1
TOTAL I	RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8
Constructions													
- Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6
- Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4
- Inst gen, agenc, aménagements divers	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2
Installations techniques matériel et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9
Autres immob Corporelles													
- Inst gén, agenc Et aménagements divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7
- Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3
- Emballages, récupérations et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1
TOTAL II	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III	NL						NM						NO
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)				NY	Total général non ventilé (NW - NY)				NZ	

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES							
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise		STANISLAS INDUSTRIES			
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
		1	2	3	4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	U	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5L
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5I
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations <ul style="list-style-type: none"> - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) * 	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		6J	6K	6L	6I
		6U	6V	6W	6J
		6X	6Y	6Z	6K
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	UF	
	- financières		UG	UH	
	-- exceptionnelles		UJ	UK	
Titres mis en équivalence - montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice (calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5° du C.G.L.)					10
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision					
NOTA - Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 H de l'annexe III au C.G.L.					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la note n° 20A2

Désignation de l'entreprise		STANISLAS INDUSTRIES									
CADRE A		ETAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	5799	UV	5799	UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX	1092555		1092555					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie*		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	87821		87821				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR								
Charges constatées d'avance		VS									
TOTALUX			VT	1186175	VJ	1186175	VV				
REVENUS	(1)	Montant des	VD								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE								
CADRE B		ETAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4
Emprunts obligatoires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligatoires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		7G								
	à plus d'1 an à l'origine		7H	197997		197997					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	275410		275410						
Personnel et comptes rattachés		8C	40201		40201						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	58728		58728						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	21138		21138					
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	290948		290948					
collectivités publiques	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	11064		11064					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	204262		204262						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZI									
Produits constatés d'avance		8L	279957		279957						
TOTALUX			VY	1379705	VZ	1379705					
REVENUS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK								

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

Désignation de l'entreprise		STANISLAS INDUSTRIES		Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre)		ET		Exercice N clos le	
								31/12/2023	
I. RÉINTÉGRATIONS				BENEFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE				WA	73196
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WB		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE		XE	4081	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art 39-4 du CGI)	WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	4081			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	RA	Part des loyers dispensés de réintégration (art 239 sixies D du CGI)		RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf tableau n° 2058-B, cadre II)	WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-bis)		XX		XW	3137	
	Amendes et pénalités	WJ	3137	Charges financières (art. 39-1-3* et 212 bis du CGI) * XZ					
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *						XY		
	Impôt sur les sociétés (cf page 9 de la notice n° 2032-NOT-SD)						Y7	21138	
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		K7		
	Régimes particuliers / impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'IR)				I8	
		- imposées au taux de 0%				ZN			
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme				WN			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)								WO	
Régime des sociétés mères et des filiales* / Produits nets des actions et parts d'intérêts	Interêts excédentaires (art.39-1-3 ^{ème} et 212 du CGI)		SU	Zone d'entreprises* (activité exonérée)		SW		XR	
	DONT*			Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8		WQ	
Reintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y1	
Résultat fiscal afferent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								Y3	
TOTAL I								WR	101553
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE				WS	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un GIE et quote-part comptabilisée du bénéfice distribué par ces organismes *								WT	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf tableau n° 2058-B-SD, cadre III)								WU	
Régime d'imposition particuliers et impositions différées			- imposées aux taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'IR)				WV		
			- imposées au taux de 0 %				WH		
	Plus-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 19 %				WP		
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieure				WW		
			- imputées sur les déficits antérieurs				XB		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %								I8
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *								WZ	
Régime des sociétés mères et des filiales* / Produits nets des actions et parts d'intérêts		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A			XA		
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)								ZX	
Deduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *								ZY	
Majoration d'amortissement *								XD	
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations		Entreprises nouvelles (art.44 sixies)		L2	J E I (art 44 sixies A)		L5	
	Reprise d'entreprises en difficulté (art 44 septies)		K9	S I I C (art 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)		PA
	ZFU - TE (art 44 octies A)		ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art 44 duodecies)		1F	Zone franche d'activité nouvelle génération (art 44 quaterdecies)		XC
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP	Zone de revitalisation rurale (art 44 quindecies)		PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)		PB
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)								XS	
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art 39 decies)		X9	dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite		YH			XG
	dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)		YA	dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)		YC			
	dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)		YB	dont déduction exceptionnelle (art.39 decies D)		YD			
	dont déductions exceptionnelles (art 39 decies F)		YI	Créance dégagee par le report en arrière de déficit		ZI			
	dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)		YL						
Deduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y2	
III. RÉSULTAT FISCAL				TOTAL II				XH	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		Bénéfice (II moins II)		XI	101553				
		Déficit (II moins I)					XJ		
Déficits de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *								ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *								XL	
RÉSULTAT FISCAL		BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	101553		XO		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

10

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

Designation de l'entreprise		STANISLAS INDUSTRIES		
I. SUIVI DES DÉFICITS				
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	K4 ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)			K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)			K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)			YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6+YJ)			YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES				
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1 1° bis A1, 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice			ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT				
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1 1° bis A1, 2 du CGI *		ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *		8X		8Y
Provisions pour dépréciation *		9D		9E
Charges à payer		9K		9L
TOTALUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN		YO
		↓ ligne W1		↓ ligne W1'

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	U1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise : <u>STANISLAS INDUSTRIES</u>															
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	125143	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB								
						- Autres réserves	ZD								
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	40811		Dividendes		ZE								
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions		ZF								
	TOTAL I	ØF	165954		Report à nouveau		ZG				165955				
				(NB le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZH				165955					
RENSEIGNEMENTS DIVERS											Exercice N				
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier	(précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail			J7		YQ								
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR								
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS								
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance						YT			621007					
	- Locations, charges locatives et de copropriété	(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois			J8		XQ			340971					
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YU								
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS			27279					
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV			966					
	- Autres comptes	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			ES		ST			681162					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052											ZJ			
IMPÔTS ET TAXES	- CFE et CVAE						YW			7313					
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe intérieure sur les produits pétroliers			ZS		9Z			12137					
	Total du poste correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052											YX			
TVA	- Montant de la TVA collectée						YY			615840					
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ			249625					
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf dernière déclaration sociale nominative au titre de 2023) *						ØB								
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						ØS								
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK			%					
	- Numéro de centre agréé *	XP			- Filiales et participations (Liste au 2059-G prévu par art 38 II de l'ann. III au CGI)					ZR					
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							RG							
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies							RH							
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL							
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC							
	Groupe : résultat d'ensemble	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO							
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF							
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ										

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS VALUES

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

12

Designation de l'entreprise						
STANISLAS INDUSTRIES						
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE						
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*	Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiques en franchise		Autres amortissements*	Valeur résiduelle
1	2	3	4		5	6
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *			
Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme		Plus-value taxable à 19% (1)	
7	8	9	19%	15% ou 12,80%	0%	11
10						
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés +					
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés +					
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale +					
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée +					
18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C du CGI

14

SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

Designation de l'entreprise	STANISLAS INDUSTRIES	
	Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ^① ou 12,8 % ^② Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I à 3676-0 bis du CGI) ^③ Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I à 3676-0) du CGI ^④	
① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés		
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu		

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	i.	Moins-values à 12,8 % j.	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % k.	Solde des moins-values à 12,8 % l.						
					N	N-1	N-2	N-3	N-4	N-5
Moins-values nettes	N									
Moins-values nettes à long terme subies au cours des durées exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1									
	N-2									
	N-3									
	N-4									
	N-5									
	N-6									
	N-7									
	N-8									
	N-9									
	N-10									

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	i.	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme j.	Imputations sur le résultat de l'exercice k.	Solde des moins-values à reporter (2 + 3 - 4 - 5) l.
		À 15 % ou à 12,8 % m.	À 15 % ou 12,8 % imputables sur le résultat de l'exercice n.			
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des durées exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 15,5% (article 219 I a du CGI) pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2017

* Les explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise		STANISLAS INDUSTRIES				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	{ - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés }	4				
		5				
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice (1)	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année (2)	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice (5)		
		donnant lieu à complément d'impôt (3)	ne donnant pas lieu à complément d'impôt (4)			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

16

Désignation de l'entreprise STANISLAS INDUSTRIES

Exercice ouvert le : 01/01/2023 et clos le : 31/12/2023

Données en nombre de mois 12

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel * :	YP	21
Dont apprentis	YF	1
Dont handicapés	YG	0
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I - Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	2790908
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	7698
TOTAL 1	OX	2798606

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	3908
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	8000
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	11908

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)

Achats	ON	43590
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	1335285
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	129
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	1379005

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	OG	1431509
---	----	---------

V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF) Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF	SA	1431509
--	----	---------

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	EV	<input checked="" type="checkbox"/>			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	2798606	Effectifs au sens de la CVAE *	EY	21
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)	HX				
Période de référence	GY	01/01/2023	GZ		31/12/2023
Date de cessation	HR				

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

EXERCICE CLOS LE 31/12/2023 N° SIRET 79904114000044

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE STANISLAS INDUSTRIES

ADRESSE (voie) 13 RUE DU PRATO

CODE POSTAL 06500 VILLE MENTONS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 0 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 0

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 2 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 1000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse N° et Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse N° et Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse N° et Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse N° et Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Nom patronymique SEBILLE Prénom(s) CORENTIN

Nom marital % de détention 50,10 Nb de parts ou actions 501

Naissance Date 26/06/1987 N° Département 05900 Commune LILLE Pays FR

Adresse N° et Voie PORT DE CAP D'AIL

Code Postal 06320 Commune CAP D'AIL Pays FR

Nom patronymique VANDEN-BROUCKE Prénom(s) CECILE

Nom marital % de détention 49,90 Nb de parts ou actions 499

Naissance Date 29/09/1972 N° Département 05900 Commune SOMAIN Pays FR

Adresse N° et Voie PORT DE CAP D'AIL

Code Postal 06320 Commune CAP D'AIL Pays FR

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux sous-crités en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

N° SIRET 79904114000044

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE STANISLAS INDUSTRIES

ADRESSE (voie) 13 RUE DU PRATO

CODE POSTAL 06500 VILLE MENTONS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5 0

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° et Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° et Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° et Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° et Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° et Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° et Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° et Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° et Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux sous-crits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

Formulaire à déposer
en double exemplaire

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)
Timbre à date du 01/01/2024

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

01/01/2023

31/12/2023

X

Désignation de la société		Adresse du siège social:	
STANISLAS INDUSTRIES		13 RUE DU PRATO	
SIRET	79904114000044	06500 MENTONS	
Adresse du principal établissement		Ancienne adresse en cas de changement	

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère

SIRET

Activités exercées	REPARATION ET	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	---------------	--

1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	59053	Déficit
Bénéfice imposable à 15 %	42500	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	

2. Plus-values	PV à long terme imposables à 15 %	PV à long terme imposables à 19 %	PV exonérées (art 238 quinquies)
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0%	

3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches		
Entreprise nouvelle, art 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art 44 sexies-0 A	Autres dispositifs
Reprise d'entreprise en difficulté, art 44 septies	Zone franche d'activité nouvelle génération, art 44 quaterdecies	Zone de restructuration de la défense, art 44 terdecies
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 sexdecies	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	Zone de revitalisation rurale, art 44 quindécies
Bassins d'emploi à redynamiser (art.44 duodécies)	Zone de développement prioritaire, art 44 septdecies	
Société d'investissement immobilier cotée	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)

- 1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts
- 2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%

- 1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art 223 quinquies C-1-1 du CGI), cocher la case ci-contre
- 2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la Nom/Adresse déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée N°
- 3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2 du CGI), cocher la case ci-contre Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la Nom/Adresse société tête de groupe N°

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé MACOMPTA FR - www.macompta.fr

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné	Examen de conformité fiscale (ECF) prestataire :
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné	

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS								
Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même		a	payées par un établissement chargé du service des titres		b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)							c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées							d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)							e	
							f	
							g	
							h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)							i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI							j	
Montant des revenus répartis (5)						Total (a à h)		
J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nom, prénoms, domicile et qualité (art 48-1 à 6 ann III au CGI) * SARL, tous les associés, * SCA, associés gérants. * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et société de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants (1)		Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société				
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit (2)	Année au cours de laquelle le versement a été effectué (3)	Montant des sommes versées				
				à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits (4)	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires (5)	Remboursements (6)	Indemnités forfaitaires (7)	Remboursements (8)	
SEBILLE CORENTIN GERANT PORT DE CAP D'AIL 06320 CAP D'AIL		501	2023	73660				
VANDEN-BROUCKE CECILE RESPONSABLE DEV PORT DE CAP D'AIL 06320 CAP D'AIL		499	2023	68010				
K DIVERS								
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)								
SEBILLE CORENTIN GERANT PORT DE CAP D'AIL 06320 PORT DE CAP D'AIL								
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION								
RÉMUNÉRATIONS				MOINS-VALUES À LONG TERME IMPOSÉES À 0%, 15% ou 19%				
						0%	15%	19%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		623494		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice				
				MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice				
Retrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)				MVLT réalisée au cours de l'exercice				
				MVLT restant à reporter				
M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS								
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice								
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice								

DETAIL DES CHARGES A PAYER

Charges à payer	Montant
FACTURES NON PARVENUES	28200
PERSONNEL - CONGES A PAYER	248 /1
PERSONNEL - CHARGES SUR CONGES PAYES	9202
ETAT CHARGES A PAYER	9431